



Projet Educatif Jeunesse

2017 - 2018

commune de Taninges





Sommaire

A- La commune : un territoire éducatif, un territoire de vie

- 1- Descriptif sommaire de la commune
- 2- Les structures d'accueil existantes pour la petite enfance
- 3- Les associations existantes

B- Enjeux de la commune

1. La commune est le premier échelon de l'organisation française
2. La commune est le premier territoire de vie quotidienne des familles
3. La commune, point central entre les acteurs éducatifs

C- Le projet éducatif jeunesse de la commune de Taninges

1. Qu'est-ce qu'un projet éducatif ?
2. Les fondements de ce projet éducatif
 - 2.1 Une ambition éducative pour aujourd'hui et pour demain
 - 2.2 L'éducation est une responsabilité partagée

D-Un service jeunesse et un accueil pour les jeunes

E-Les intentions éducatives

F-Les Moyens



Préambule

Le projet éducatif pour la jeunesse de la commune de Taninges et les actions réalisées à partir de celui-ci ont pour base l'article 29 de la convention Internationale des Droits de l'Enfant, qui explique que l'éducation vise à :

- Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans la mesure de leurs potentialités,
- Inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la charte des Nations Unies,
- Inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne,
- Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité des sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone,
- Inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel.

Cependant, le projet éducatif traduit la volonté de la commune à renforcer la dimension éducative sur son territoire, régi par le décret n°2002-883 du 3 mai 2002 qui réforme la protection des mineurs, ce premier dépasse les seules préoccupations sécuritaires et d'hygiène en apportant des objectifs éducatifs.



A- La commune : un territoire éducatif, un territoire de vie

1- Descriptif sommaire de la commune

Taninges est une commune de plus de 3500 habitants. Elle fait partie de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) qui comprend les communes de Mieussy, Châtillon, La Rivière-Enverse, Morillon, Verchaix, Samoëns, Sixt-Fer-à-Cheval.

La commune est structurée entre un centre bourg et des hameaux distants de 1 à 5 km pour les plus proches et jusqu'à 15 km pour le Praz de Lys.

Un groupe scolaire primaire est réparti en deux écoles, maternelle et élémentaire, avec effectif global d'environ 350 élèves.

Un collège d'environ 430 élèves est présent sur la commune qui a particularité de posséder une section sportive ouverte aux skieurs de la 6ème à la 3ème en lien avec les clubs des communes environnantes.

Une Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille est aussi présente sur la commune.

Taninges gère avec la commune de Mieussy une station de ski, Praz de Lys – Sommand. Commerces, artisans, industries du bois, de la salaison, de vêtements techniques constituent son tissu économique.

De nombreuses associations culturelles, sportives, sociales offrent une palette très diversifiée d'activités.

2- Les structures d'accueil existantes pour la petite enfance

Deux structures d'accueil sont présentes sur la commune, l'association « Les p'tits bouts » pour les enfants de 2 mois à 4 ans et demi, et le Centre de Loisirs et d'Accueil Périscolaire (CLAP) pour les enfants de 4 ans et demi à 12 ans. Ces deux structures sont à ce jour subventionnées principalement par la CCMG qui a pris la compétence « petite enfance », mais aussi par la commune.

La crèche « Les p'tits bouts » accueille les enfants de 7h à 18h30 sur Taninges du lundi au vendredi. La structure est fermée les jours fériés (ponts possibles), au maximum 4 semaines en été et une à deux semaines en fin d'année durant la période des fêtes selon le calendrier.

Le CLAP jacquemard ouvre du lundi au vendredi pour un temps périscolaire de 7h à 8h30 et de 16h30 à 19h (sauf vendredi fermeture à 18h30), et le mercredi de 7h à 8h30 et de 11h30 à 12h30. Le CLAP ouvre en Accueil de Loisirs Sans Hébergement, le mercredi de 11h30 à 19h ou de 13h30 à 19h avec ou sans repas. La structure assure également un accueil pendant les vacances de 7h30 à 19h (sauf vendredi fermeture à 18h30), matin/après-midi avec ou sans repas. Les fermetures annuelles ont lieu 4 semaines en été et une à deux semaines en fin d'année durant la période des fêtes selon le calendrier.

Pour les jeunes de 11 à 15 ans, la commune a créé un poste d'animateur. Ce projet a été initié et conduit par la Maison des Jeunes et de la Culture de Taninges dans un premier temps. Puis il a été repris par la commune depuis septembre 2014 pour l'associer au poste de coordinatrice de la réforme des rythmes scolaires. L'animatrice a ainsi une vision globale du suivi des jeunes de 3 à 15 ans.



3- Les associations existantes

De nombreuses associations sont présentes sur la commune et constituent un tissu très actif et structuré pour une offre d'activités extra-scolaires le soir après 16h30, le mercredi, le samedi ou le dimanche. Les vacances scolaires permettent pour certaines d'entre elles d'organiser des stages.

Les activités proposées dans un cadre extra-scolaire aux enfants de 3 à 17 ans sont très variées,

- culturelles et de loisirs,
 - Association de jumelage avec Cléder, Bretagne, échange culturel et sportif
 - Association autour de divers jeux de sociétés, « du goudron et des plumes »
 - Batterie-fanfare, Les cyclamens
 - Ecole de musique
 - Maison des Jeunes et de la Culture (bibliothèque, danse, guitare, piano, français, anglais, théâtre, arts plastiques, atelier terre, sophrologie, peinture, pâte à sel ...)
 - Orchestre d'harmonie, société philharmonique
 - Pêche, pétanque ...

- sportives
 - Arve Giffre Handball
 - Club des archers jacquemard
 - Club de ski de fond Praz de Lys – Sommand
 - Club de ski alpin Taninges-Praz de Lys
 - Club de tennis jacquemard
 - Football club du Haut Giffre
 - Maison des Jeunes et de la Culture (aïkido et aikitaiso, badminton, escalade, fit'gym, futsal, gymnastique, judo, kulturetrial, musculation, step, yoga)
 - Taninges Acro Gym, club de gymnastique



B- Enjeux de la commune

Pendant de nombreuses années, toutes les initiatives et actions conduites en dehors du temps scolaire étaient portées par des associations, auxquelles la commune mettait à disposition des locaux, du matériel et des subventions.

Cette réalité est encore d'actualité et les élus municipaux ne peuvent que se réjouir de constater le dynamisme de la vie associative et sa contribution majeure dans les services apportés aux familles, aux enfants et adolescents de la commune en terme éducatif, social, sportif et culturel.

La commune aide également les collégiens pour les voyages scolaires sous forme de participation financière.

L'objectif est de maintenir autant se faire que peut ce type d'aide qui mobilise de nombreux acteurs permettant de maintenir un lien social fort où chaque citoyen se sent impliqué.

Parallèlement l'État au travers des dispositifs contractuels proposés, a reconnu aux communes un rôle majeur dans le développement des politiques éducatives locales.

Aujourd'hui, les communes ont la légitimité à investir le champ éducatif et à impulser des politiques locales auprès des jeunes. C'est dans ce cadre que la mairie de Taninges développe des initiatives et des projets pour la jeunesse.

1. La commune est le premier échelon de l'organisation française

A ce titre elle est particulièrement concernée par tout ce qui permet aux jeunes générations de se préparer à l'exercice de la citoyenneté : la transmission des valeurs qui fondent notre république, le sens des responsabilités au plan individuel et au plan collectif, la participation à des actions collectives, la valorisation du patrimoine naturel, intellectuel, artistique ou bâti, et plus particulièrement la connaissance de la commune (son histoire, son patrimoine, son tissu économique, associatif...),

2. La commune est le premier territoire de vie quotidienne des familles

Même si la vie professionnelle et la vie sociale conduisent de plus en plus les populations à traverser de multiples territoires, lorsqu'il s'agit de la vie familiale, le domicile, l'école ou les services de proximité, la commune reste le territoire de vie pour tous.

La commune a donc le devoir de veiller au « vivre ensemble » sur ce territoire et de répondre aux besoins des adolescents et des familles dont ils sont issus.

3. La commune, point central entre les acteurs éducatifs

La commune affirme sa légitimité en énonçant ses propres orientations, en ouvrant un espace public de discussion sur les questions éducatives (commission extra-municipale), en mettant en œuvre les actions nécessaires pour répondre à de nouveaux besoins éducatifs et sociaux et en favorisant le lien entre les acteurs éducatifs.



C- Le projet éducatif jeunesse de la commune de Taninges

1. Qu'est-ce qu'un projet éducatif ?

Le projet éducatif traduit l'engagement de la commune de Taninges dans le domaine de l'éducation. Il met en avant ses principes, ses valeurs, ses priorités et définit le sens de ses actions.

Ce document fixe les orientations et les moyens pour la mise en place des différents projets et actions sur le territoire auprès des jeunes, le tout sur un document pluriannuel afin de favoriser la continuité et la cohérence du projet.

Le projet éducatif est accessible aux familles. C'est surtout une base pour les équipes pédagogiques et tous les acteurs travaillant auprès des jeunes du territoire. Il fait le lien avec les fonctionnaires de l'autorité du ministère de la jeunesse et des sports.

2. Les fondements de ce projet éducatif

L'engagement de la commune à proposer un projet éducatif de la jeunesse se base sur ces fondements :

- Il s'agit de mesurer et prendre en compte l'ampleur des enjeux éducatifs sur le territoire et dans la société.
- Il s'agit de reconnaître et d'affirmer que l'éducation est une responsabilité partagée
- Il s'agit de construire et d'affirmer la légitimité de la commune à impulser une politique éducative.

2.1 Une ambition éducative pour aujourd'hui et pour demain

Investir dans l'éducation, c'est se tourner vers l'avenir, c'est croire en la capacité des jeunes de s'accomplir dans la société.

Investir dans l'éducation, c'est amener le « vivre ensemble » de manière locale dans une société qui tend à l'individualisation de chacun.

2.2 L'éducation est une responsabilité partagée

La famille et l'école sont les deux sphères sociales importantes pour les enfants et les jeunes. Elles sont aussi les deux piliers historiques de l'éducation. Seulement, on se rend compte que l'éducation ne se limite pas à l'intervention des parents et des enseignants. On parle aujourd'hui d'éducation populaire : « par tous et pour tous ».

Autrement dit, toutes celles et ceux qui par leur métier, leurs activités ou leur engagement associatif participent à l'environnement social des enfants et des adolescents, contribuent à leur éducation.

Élaborer un projet éducatif suppose de reconnaître et d'affirmer cette responsabilité partagée. Cette démarche va dans la mobilisation de tous les acteurs autour des jeunes, notamment l'implication des parents. La coopération entre tous doit être primordiale.



D- Un service jeunesse et un accueil pour les jeunes

L'adolescence est une période cruciale dont les événements peuvent marquer toute une vie.

S'intéresser à la santé des adolescents, les aider à s'engager dans la vie civique ou associative, participer au développement de leur autonomie, revient aussi à envisager l'évolution de notre société.

Ainsi, à l'adolescence il est important de :

- savoir utiliser toutes les opportunités d'ouverture au monde
- réussir le passage vers la citoyenneté et vers l'autonomie
- disposer d'un capital santé important afin d'aborder l'âge adulte avec sérénité

La première sphère sociale qu'est la famille est importante dans l'enfance, elle a tendance à se mettre en retrait à l'adolescence pour laisser la place aux amis. L'école reste très présente, mais il est important que l'adolescent s'épanouisse dans ce cadre au niveau des savoirs comme au niveau social. Le temps passé en dehors de l'école est tout autant important à l'adolescence et contribue pleinement au développement du jeune.

La jeunesse est une période de profonde remise en question, de modification de sa propre image et une quête d'affirmation de soi, mais aussi et parfois de contestation des figures d'autorité.

Le territoire de Taninges, les enjeux éducatifs, et la présence de nombreux jeunes sur la commune, amènent à développer des actions locales sur la commune et à placer sa jeunesse dans les meilleures conditions pour réussir le passage de l'adolescent à un citoyen.

Aux prémices de cette évolution et de cet engagement envers la jeunesse, la municipalité a depuis peu mis en place un service jeunesse et un « Local Jeunes ».

Ce dernier s'organise en deux temps,

- un temps d'accueil quotidien : avec une situation idéale en face du collège, les jeunes peuvent venir sans aucune obligation, se rencontrer, discuter, jouer, dans un espace qui leur est dédié tous les soirs après les jours de classes (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Avec la présence d'une professionnelle, c'est un lieu d'animation, d'écoute, de partage et d'informations.
- un temps pendant les vacances scolaires : le Local accueille les jeunes avec un programme d'activités, des sorties, des camps, des projets d'autofinancements, etc...

Avec une fréquentation importante depuis le début de sa création, le « Local Jeunes » et le service jeunesse vont s'engager dans la mise en place de plus en plus soutenue des intentions éducatives défendues par la commune.



E- Les intentions éducatives

La laïcité

En tant que service public, la commune garantit la neutralité que doivent avoir tous les acteurs proches de la jeunesse. La transmission de cette valeur est primordiale auprès des jeunes. C'est un facteur d'émancipation, de liberté et de lien social.

La citoyenneté

Les jeunes doivent pouvoir vivre la citoyenneté dans ces trois composantes au travers de

- la civilité qui consiste en une attitude de respect à l'égard des autres citoyens mais aussi à l'égard des bâtiments et lieux qu'ils soient communs ou privés.
- le civisme, en respectant et faisant respecter les lois et les règles en vigueur, mais aussi en ayant conscience de ses devoirs et de ses droits envers la société et agir ainsi pour que l'intérêt général l'emporte sur les intérêts particuliers.
- la solidarité, par une attitude d'ouverture et d'aide aux autres, sur le principe républicain de la fraternité.

Le «vivre ensemble»

Part de la citoyenneté, le « vivre ensemble » doit amener les jeunes à s'engager autour des valeurs de solidarité, de partage, de respect, d'écoute, de pacification, d'apprentissage et de jeux. Autant de mots forts qui amènent les jeunes à se comprendre, à s'apprécier et à cohabiter dans la sérénité. On ne se construit pas tout seul, on a besoin de ce qui nous entoure.

L'autonomie

Il est important à l'adolescence de s'émanciper et d'aller progressivement vers une autonomie sereine pour la vie d'adulte.

La réussite scolaire

Un adolescent avec un environnement stable, en bonne santé, bien dans son corps et dans sa tête, aura plus de facilité à appréhender les difficultés rencontrées sur le temps scolaire. Il envisagera sa vie d'adulte avec plus d'ambition.

L'ouverture culturelle

Les jeunes doivent pouvoir connaître, reconnaître et appréhender tous les champs culturels. Les amis, les voisins, les autres personnes d'ici ou de là-bas, sont différents de moi mais la connaissance et reconnaissance de l'autre passe par la Culture.

Le jeune pourra ainsi mieux appréhender le monde qui l'entoure pour accepter les différences de chacun et vivre ensemble en harmonie. Cette approche doit ouvrir les jeunes aux autres cultures qu'elles soient de l'ordre des arts et lettres, sociales, scientifiques et techniques...



F- Les Moyens

Un service jeunesse est mise en place depuis peu au sein de la commune, l'équipe est constituée de personnels formés à l'animation et à l'éducation populaire.

Actuellement pour répondre aux intentions éducatives de la commune le « Local Jeunes » met en place des projets et des actions locales. Coordonné par le service jeunesse, il accueille les adolescents, prioritairement de Taninges, à partir de 11 ans. Un budget annuel alloué par la commune pour cet accueil permet aux jeunes de venir le soir après l'école dans un lieu d'écoute, de partage, d'information et de jeux. Ce lieu est encadré par du personnel formé. Le « Local » propose aussi différentes activités et sorties culturelles, sportives, manuelles, ainsi que des séjours courts.

Tout cela dans des locaux adaptés aux jeunes, avec une salle et du matériel pédagogique qui leur est consacré et adapté à leur tranche d'âge, bien spécifique qu'est l'adolescence.